

*Formes de la généralisation* : ce numéro ne doit pas être reçu comme une proposition historiographique qui viendrait s'ajouter à une offre abondante, mais plutôt comme une invitation à réfléchir aux procédures de généralisation que mettent en œuvre les historiens. En effet, si ceux-ci sont volontiers circonspects, à juste titre, face aux énoncés généraux tenus à une trop vaste échelle spatiale ou temporelle, sans contrôle possible de l'information traitée, la généralisation est une exigence qui s'impose à eux, comme à tous les chercheurs en sciences sociales : chaque option particulière de recherche peut être évaluée à l'aune de sa capacité à produire des conclusions de portée générale ou à reformuler une question historique.

Si une telle visée généralisatrice est sans doute présente à l'horizon de tout travail historique, ses modalités restent l'objet de discussions. Le modèle long-temps privilégié de la monographie a montré ses limites car l'accumulation de travaux aboutit souvent à une fragmentation des résultats plutôt qu'à une consolidation, aucune conclusion particulière n'étant à proprement parler généralisable. L'étude de cas peut s'avérer plus probante, dans la mesure où elle s'inscrit dans une série pertinente, qu'elle la poursuive ou qu'elle l'inaugure. En contrepoint, l'analyse structurale conserve encore ses vertus heuristiques. Mettre la question de la généralisation à l'ordre du jour, c'est alors faire le pari que certaines des alternatives canoniques du débat épistémologique, entre singularité et régularité, local et global, événement et processus, peuvent être utilement déplacées par une réflexion sur les procédures de généralisation. C'est aussi suggérer que l'intérêt actuel de nombreux historiens pour des approches globales ne doit pas être interprété comme un simple retour de balancier des préoccupations micro vers les

perspectives macro-analytiques. Affronter la question de la généralisation peut enfin être compris comme une tentative de dépassement des postures qui apparaissent naguère comme menaçant la pratique même des historiens – que l'on songe aux diverses formes de déconstructionnisme et de relativisme.

Les formes de la généralisation, néanmoins, ne sont pas seulement celles que prend, plus ou moins explicitement, le raisonnement des chercheurs. Dans les sciences sociales, elles sont aussi, de manière moins visible, inscrites au cœur des données, à travers leurs modalités de production, de collecte et de conservation. Toute archive est ainsi porteuse d'une généralisation « déjà-là » qui témoigne des opérations et des instruments de généralisation que mettent en œuvre les individus dans le cours de la vie sociale, afin de communiquer ou de participer à des communautés culturelles et politiques. L'historien est ainsi amené à s'interroger sur les relations qu'entretiennent ces différentes modalités de généralisation, les unes relevant de ses catégories et méthodes, les autres réalisées couramment par les personnes qu'il a prises pour objet d'études.

Le souci de mettre en regard ces deux modalités de la généralisation est relativement récent dans les sciences sociales. Il résulte de l'attention portée aux instruments et activités des chercheurs, qui s'est nourrie des travaux de sociologie et d'histoire des sciences. Il tient aussi aux enseignements des recherches consacrées à la place des conventions et des opérations de généralisation dans la coordination de la vie en société, une place qui ne relève pas seulement des activités cognitives, mais aussi des exigences d'évaluation, qu'elles soient techniques, économiques, politiques ou morales. Pour les historiens, un des enjeux les plus urgents pourrait être d'articuler au mieux ces deux questionnaires, de façon à repenser la spécificité de leurs propres opérations.

Cette démarche, tout à la fois expérimentale, critique et réflexive, n'a de sens que si elle est mise en œuvre sur la base d'un travail empirique. C'est le pari que relèvent les articles réunis ici : tester des opérateurs de généralisation, la casuistique par exemple, et mettre à l'épreuve du matériau historique les démarches qui se posent d'emblée la question de la généralisation, qu'il s'agisse de l'analyse structurale ou de la micro-histoire. Consacré à la production de communautés piémontaises, l'étude d'Angelo Torre examine la genèse des sources dont dispose l'historien et montre que le recours aux enregistrements institutionnels permet aux acteurs locaux d'assurer à leurs pratiques une validité générale, attachée à cette certification. La confrérie est ainsi générée dans des actes rituels, qui visent justement à produire des généralités à partir de liens particuliers de voisinage. L'historien, dans sa propre démarche de généralisation, est d'abord confronté à ces opérations. L'article de Yan Thomas aborde la question différemment : il porte sur la généralité propre au droit, qu'il met en lumière à partir de l'étrangeté d'une casuistique présentant une invraisemblable complexité au regard du sens commun. Des clauses précisant la qualité d'héritier d'un petit-fils né d'un père décédé, l'auteur dégage une logique générale de l'« héritier sien », qui postule la pérennité d'un unique sujet de droit assurée par l'immobilité du patrimoine. La démarche de l'historien du droit permet de repenser, à partir d'un cas extrême, la logique de la parenté romaine, mais aussi de mettre en lumière la puissance des mécanismes

de fiction juridique : ils individualisent un sujet qui n'était pas pensé en nature et qui n'a rien de biologique.

Par leur ancrage empirique, les articles de ce numéro montrent que le souci d'inscrire dans leur contexte et leur historicité les phénomènes sociaux, mêmes ceux qui relèvent en apparence d'un modèle intemporel ou d'une très longue durée, ne signifie en rien l'abandon des ambitions de la généralisation. Gérard Delille en fait la démonstration à partir du système de parenté européen dont les catégories, telles qu'on les saisit dans la documentation, par exemple dans les généalogies, sont elles-mêmes le produit de représentations sociales beaucoup plus stables que les pratiques effectives de la filiation, de la dévolution des biens et de l'échange matrimonial. Dès lors, la question de la comparaison entre grands systèmes de parenté se pose à nouveaux frais. S'il veut éviter de généraliser à partir de généralisations, l'historien doit être sensible à ce qui se joue dans l'écart entre la diversité des pratiques de parenté et la stabilité des constructions idéologiques ou culturelles. Nathan Wachtel, pour sa part, éclaire la spécificité des théologies marranes et, vigilant quant à leurs changements, montre que c'est l'appartenance à des cercles marranes, nouveaux-chrétiens, philosémites, qui définit les constructions intellectuelles sur l'origine de l'homme américain et suscite les formes spécifiques de l'attente millénariste du Cinquième Empire.

Une autre façon d'aborder la généralisation consiste à mobiliser des outils capables de transcender les situations singulières en proposant des modèles explicatifs qui ont, par construction, une portée générale. Pour se limiter à des exemples bien connus, on peut évoquer l'analyse des réseaux, la théorie des jeux ou la notion de *path dependency*. Cette énumération sommaire suffit à souligner la grande variété de ces outils et de leur façon de procéder, qui présentent pourtant une spécificité commune. Au lieu de partir des représentations des acteurs ou des catégories de l'historien, qui sont, à des degrés variables, au principe des procédures de généralisation envisagées dans ce numéro, elles appliquent une même forme à des situations très différentes, et ce sont ces formes imaginées préalablement et hors contexte par les sciences sociales qui constituent un opérateur de généralisation.

Il va de soi que les études ici réunies ne proposent qu'une première reconnaissance de ces questions, que l'on souhaite poursuivre dans la revue. Dans une perspective plus générale, Jean-Louis Fabiani propose, en ouverture du numéro, une relecture de plusieurs propositions récentes et met en lumière les principales difficultés épistémologiques que pose aujourd'hui aux sciences historiques l'impératif de généralisation. Au lecteur de mesurer la validité des hypothèses proposées et de reprendre l'expérience à son compte.

LES ANNALES

